

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 27 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Ayant donné pouvoir : 2

Votants : 13

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme BURGEVIN Vanessa, M. CHANET Jean-Pierre, Mme LE DIGABEL Laëtitia, M. GALINAT Arthur, Mme BON Amélie, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel.

Absents / Excusés : Mme COUSIN Elisa, M. BENOITON Olivier, Mr TRIGNOL François, Mme RODRIGUES Marine.

Procurations : Mr TRIGNOL François donne pouvoir à Mme DUPUY Valène, Mme RODRIGUES Marine donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique.

Secrétaire de séance : Mme BURGEVIN Vanessa

Délibération n° 2024-035

Objet : Délibération portant suppression et création d'emplois motif avancement de grade au tableau des effectifs

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame le maire rappelle le principe d'avancement de grade qui permet à l'agent d'évoluer vers le grade supérieur à l'intérieur de son cadre d'emplois.

Selon le tableau transmis par le CDG 24, Madame le maire présente la proposition d'avancement de grade de Madame Lacombe Lydie, grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à adjoint administratif principal 1ère classe à compter du 13/06/2024.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Madame le maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Madame le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression du grade Adjoint administratif principal 2ème classe de 35 h 00
- La création d'un emploi permanent du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à raison de 35 h 00 hebdomadaires, à compter du 13/06/2024
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 13/06/2024 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
- adjoint administratif	1 poste à 30 h	
- adjoint administratif ppal 1ère classe	1 poste à 35 h	
Cadre d'emplois des adjoints techniques		
- adjoint technique	1 poste à 35 h	
- adjoint technique ppal 2ème classe	1 poste à 35 h	
- adjoint technique	1 poste à 13 h	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
-adjoint du patrimoine	1 poste à 4h00	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire,
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois à compter du 13/06/2024,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Notifié le 27 / 05 / 2024
Publié le 28 / 05 / 2024

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Valène DUPUY

